

Accueil de Loisirs

Communauté de Communes Brie des
Rivières et Châteaux

UFCV

Les actions qui nous rassemblent



ANIMER : v. transitif. Du latin animare, de anima « souffle vital » 1 - Douer (qqch, un lieu) de vie ou de Mouvement. La rue s'anime. 2 - Donner l'impulsion à (une entreprise), être responsable de (une activité Collective). 3 - Donner de l'éclat, de la vivacité à. 4 - Inspirer, mener (qqn). L'espérance qui l'anime. Contr.

Paralyser, retenir, éteindre. LE ROBERT collège, 1997 p.50E

Sommaire

Introduction.....	3
1. L'UFCV.....	4
a. L'UFCV s'enracine dans un projet de société.....	4
b. L'UFCV met en œuvre une intervention au service des territoires.....	5
c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance.....	6
2. La structure.....	11
3. Public accueilli.....	13
4. Les intentions éducatives.....	17
5. Les moyens humains.....	20
6. La vie quotidienne.....	21
Chaque instant sera pensé pour que l'enfant évolue à son rythme selon ses besoins et ses envies.	25
7. Organisation des activités.....	27
8. Sécurité.....	29
9. Les modalités de participations des mineurs.....	31
10. Evaluation.....	31
▶ Par rapport à l'accueil en général	33
▶ Outils pour l'évaluation	33

Introduction

Le projet pédagogique est élaboré par l'équipe de direction dans un premier temps puis redéfini avec l'équipe pédagogique, en cohérence avec le projet éducatif de l'UFCV et la Convention Globale du Territoire établi par la CCBRC.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement du centre. Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et d'organisation mis en œuvre dont disposent l'équipe.

Il est important que chaque animateur puisse avoir accès au projet éducatif de l'association avant le démarrage de la session afin de mieux saisir le sens du projet pédagogique qui est proposé.

L'accueil de loisirs de Coubert se veut de favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant, en lui assurant une sécurité morale et physique, en lui donnant le pouvoir d'agir et en lui apportant les bases d'un apprentissage d'une vie en collectivité, des responsabilités individuelles avec les droits et les devoirs. Nous souhaitons également répondre aux besoins de découverte, de reconnaissance et d'expression de l'enfant dans le respect des rythmes biologiques de chacun en veillant à fournir des espaces au service de l'enfant par un lieu convivial, confortable et adapté.

L'objectif est bien de faire de l'enfant, le citoyen de demain avec des valeurs fondamentales et universelles, tout en lui permettant de développer son identité ainsi que son affirmation de soi.

Ce qui fait la particularité de notre approche, c'est que nous accueillons les enfants à partir de ce qu'ils sont, en les considérant comme des personnes ayant des besoins et non des problèmes.

Nous sommes donc attentifs à leurs paroles comme à leurs silences ou à leurs actions.

Dans les faits, nous essayons de réfléchir avec eux et de les amener vers une piste de solution si nécessaire. Afin qu'ils croient en eux et en leurs ressources, nous mettons l'accent sur leurs forces et leurs talents et nous les incitons à chercher autour d'eux des adultes à qui ils pourraient se livrer en toute confiance.

Accueillir et écouter la parole des enfants est notre mission. À travers tous nos programmes d'activités, nous promulguons un mot d'ordre : **F.L.S.** Que tu sois triste, heureux, en colère, que tu aies des inquiétudes, des rêves ou des projets, **Fais-le savoir !**

À travers cette approche nous souhaitons :

- Offrir un lieu de parole, d'écoute et de prévention ;
- Inspirer le respect de l'enfant comme individu dans la société ;
- Créer un lien de confiance entre l'enfant et l'adulte ;
- Protéger les liens familiaux ;
- Travailler en concertation avec les adultes présents dans la vie des enfants ;
- Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant à travers des réussites et des expériences positives ;
- Stimuler le désir de réussir de l'enfant en travaillant à partir de ses ressources et de ses forces ;
- Développer les habiletés à communiquer de l'enfant, l'aider à trouver des moyens de résoudre ses conflits et de surmonter certaines difficultés ;
- Former des réseaux d'entraide entre enfants

1. L'UFCV

a. L'UFCV s'enracine dans un projet de société

L'Ufcv est une association, reconnue d'utilité publique, d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les "Finalités et choix d'action" adopté en 1976 précise un référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'UFCV. Ils sont confirmés en 2007 et s'enracinent dans :

- *une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa construction permanente et sa responsabilité ;*
- *une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'Homme.*

Au nom de ses finalités, l'UFCV réaffirme qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'Enfant, de l'Homme et du citoyen.

LA FORMATION

(Vitalité et
croissance)



UFCV



L'ANIMATION
(Énergie et
dynamisme)



L'INSERTION
(Chaleur et solidarité)



b. L'UFCV met en œuvre une intervention au service des territoires

Un projet participatif et co-élaboré

Pour l'UFCV, l'animation porte en elle-même une dynamique de confrontation, de projets, de négociation. Elle permet la rencontre de projets de personnes, de groupes ou d'associations, de municipalités, d'élus associatifs ou locaux.

Dans cet environnement complexe, l'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales et du bien-être des personnes et des groupes. Telle que nous la concevons, l'animation manifeste ouverture et pluralisme. Elle repose sur un projet participatif et Co-élaboré.

Pluralisme et Laïcité

Dans une société soumise à de profonds bouleversements, l'UFCV est attachée aux principes de pluralisme et de laïcité. Ils sont action et volonté, résistance à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique, à la violence.

Acteur de l'économie sociale et solidaire

L'UFCV s'inscrit dans une économie sociale et solidaire. Elle affirme à l'ensemble de ses partenaires (institutions, financeurs, associations et entreprises) son attachement à l'aspect non-lucratif. L'UFCV rejette la simple production de richesse financière et valorise la réciprocité des échanges.

Acteur de l'Education Populaire

L'UFCV, association d'éducation populaire, favorise l'engagement des associations et des personnes qui adhèrent à son projet. Elle permet ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté. Elle s'appuie sur la dynamique de la vie associative. Corps intermédiaire, elle est acteur et médiateur de la société civile et interlocuteur des pouvoirs publics.

Une identité nationale

Pour assurer la pérennité de son projet, plusieurs approches garantissent la cohésion de ses acteurs et la mise en œuvre cohérente des actions qu'elle promeut :

- ➔ L'unité politique et économique ainsi que la permanence d'une fonction d'employeur unique sont essentielles à son développement harmonieux sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin ;
- ➔ La solidarité économique entre les régions est indispensable. Cette répartition des ressources est transparente. Chaque région inclut dans ses choix budgétaires le développement stratégique des actions, la participation au fonctionnement de la direction nationale et aux services mutualisés ;
- ➔ Le décloisonnement de ses secteurs d'activité et la mise en synergie de ses acteurs au service de son projet constituent une des conditions essentielles de la participation de l'UFCV à des dynamiques d'animation et de

développement social des territoires. Les regroupements autour de projets communs et leur mise en réseau viennent en appui à cette stratégie.

- ➔ Attachée au principe de subsidiarité, l'UFCV ne se substitue pas à ceux qui apportent une réponse adaptée.
- ➔ Dans le cadre de compétences partagées, elle reconnaît la capacité des partenaires locaux à se concerter et imagine avec eux, le cas échéant et s'ils le souhaitent, des modalités de conventionnement.
- ➔ L'UFCV affirme l'importance essentielle du volontariat conjointement à l'engagement de ses salariés et de ses bénévoles. La participation à la vie associative doit être reconnue et valorisée dans le parcours de chacun et ne peut être réservée aux seuls bénévoles ayant la possibilité matérielle de faire un tel choix.

c. Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance

L'éducation de l'enfant concourt à son processus de développement global. Elle est le fruit de la conjonction de trois types d'acteurs que sont :

- La famille
- Le système scolaire
- Le "tiers-éducatif", notamment au travers des organisations locales telles que les associations sportives, culturelles, sociales... ainsi que toutes les formes d'Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Educatif et spécialement les accueils de loisirs implantés localement.

Les évolutions du modèle économique familial, rendent plus que jamais indispensables ces lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle spécifique.

En se plaçant du point de vue de l'enfant, afin de lui permettre une structuration efficace, évolutive en fonction de son âge, il est indispensable que les trois types d'acteurs se rejoignent en une nécessaire cohérence éducative. Ainsi, les partenariats entre les personnels des accueils et les autres acteurs concernés (les parents, les écoles, les élus municipaux, ...) favorisent cette cohérence pédagogique ainsi que l'accès à la citoyenneté.

Les accueils de loisirs et périscolaire de proximité participent à trois fonctions fondamentales :



- **Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école, autres acteurs du tiers-secteur)
- **Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser
- **Un service de garde collective** utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer, par son fonctionnement, tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

Les structures d'accueil de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des aptitudes de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations, ...).

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences. Le projet éducatif de la collectivité repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux activités des accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs et périscolaires et les professionnels permanents. Ils s'appuient sur des projets pédagogiques adaptés à chaque lieu et à chaque période. Ces projets devront donc être actualisés régulièrement.

Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la collectivité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.



a. De grands principes éducatifs

① **L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :**

- ➔ les animateurs et les enfants ;
- ➔ le directeur, les animateurs et les parents ;
- ➔ les enfants entre eux ;

- ➔ les parents et les enfants ;
- ➔ les adultes des accueils entre eux ;
- ➔ le directeur et la mairie (élus et techniciens) ;
- ➔ les équipes enseignantes
- ➔ le directeur des accueils et son responsable local à l'Ufcv.

2 L'accueil de loisirs et périscolaire construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et aptitudes, leurs besoins).

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 postures harmonieusement composées :

- ➔ jouer avec ;
- ➔ faire jouer ;
- ➔ donner à jouer ;
- ➔ laisser jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- ➔ des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;
- ➔ des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
- ➔ des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;
- ➔ des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

La pédagogie du choix des enfants :

- ➔ la mise en place d'activités internes et externes diversifiées n'encourage pas les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire vise à les associer, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;
- ➔ la définition des règles de vie à l'intérieur des accueils, autant que faire se peut, avec les enfants, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

③ L'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :

Cela se concrétise :

- ➔ par les attitudes éducatives des directeurs des accueils et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans la structure par tous les moyens à leur convenance.
- ➔ par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges).
- ➔ par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre : Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.



4 L'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépassement.

Pour vivre ensemble, le mode d'intervention doit favoriser la personne dans le groupe. Chaque enfant est différent, il doit pouvoir s'exprimer et évoluer au sein de la structure librement. Pour le permettre, l'équipe associera le groupe à l'élaboration des règles de vie, mettant en place une instance de régulation au sein de laquelle l'adulte veillera à faciliter la parole de chacun.



Pour une organisation des espaces (tant pour les espaces intérieurs qu'extérieurs), une réflexion est menée en amont du fonctionnement de l'accueil et est actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.

Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :

- ➔ temps d'accueil matin et soir (plages horaires) ;
- ➔ organisation de base d'une journée-type (horaires) ;
- ➔ adulte-référent pour chaque enfant.

Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans l'environnement local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps, ...) et des partenariats avec des associations et autres acteurs éducatifs locaux.

Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités "traditionnelles".

Pour des activités concertées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix et d'être accompagnés dans la gestion de leur mise en œuvre.

2. La structure

L'organisateur	Dénomination	UFCV
	Adresse	1 Villa des Pyrénées 75020 Paris
	Téléphone	01.44.72.14.03
L'accueil de loisirs	Dénomination	ACM intercommunal Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
	Adresse	2 rue Jean Jaurès 77170 Coubert
	Téléphone	01.64.16.06.33
	Horaires mercredis et vacances scolaires	De 7h30 à 19h
	Effectifs moyens	Mercredis : 135 enfants
		Petites vacances : 105 enfants
		Grandes vacances : 90 enfants
Age des enfants	Entre 3 et 12 ans	
La structure	Propriétaire des locaux	Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
		1 rue des petits champs 77820 Le Chatelet-en-Brie
L'encadrement	1 directeur	Titulaire BPJEPS LTP
	1 directeur adjoint	Stagiaire BPJEPS LTP
	L'équipe d'animation	Titulaires BAFA, CAP petite enfance, équivalences
Numéro d'habilitation	0750827CL000121	

Implantation géographique

L'accueil de loisirs de la CCBRC se situe dans une zone rurale au cœur de la Brie, sur la D319 juste à l'entrée de la ville de Coubert, en provenance de Brie Comte Robert. La circulation est dense et suite à la construction du centre de loisirs, un feu tricolore a été mis en place afin que les véhicules ralentissent et que les enfants puissent traverser dans de meilleures conditions pour se rendre sur différents sites.

Présentation des locaux

Descriptif des locaux (voir plan en annexe).

Le bâtiment peut accueillir 149 enfants maximum dont 70 enfants de moins de 6 ans. Les espaces sont répartis par tranches d'âges.

► L'aile ouest du bâtiment :

- Deux salles d'activités
- Un dortoir
- Un bloc de sanitaires

► L'aile est du bâtiment :

- Trois salles d'activités pour les
- Un bloc de sanitaires
- Une régie

► Un hall d'entrée

- Un bureau de direction
- Une salle de réunion animateurs
- Une tisanerie
- Une infirmerie
- Un bloc sanitaire pour adultes
- Une salle d'activité (CM1/CM2 et Collégiens)

L'accueil bénéficie également d'un grand espace extérieur ombragé pour différentes activités.

Présentation du milieu environnant (quartier, ville, équipements culturels et sportifs...)

Sa situation géographique offre à la structure de Coubert un environnement privilégié propice aux activités de pleine nature et d'éducation à l'environnement, tout en permettant également l'interaction avec d'autres associations et structures communales (Bibliothèque, « Le Vaisseau », Les chiens guides d'aveugles de Coubert. ...).

3. Public accueilli

► Secteur géographique d'habitation

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux regroupe 31 communes du Sud de la Seine-et-Marne issues de 5 anciennes intercommunalités (Vallées et Châteaux, Gués de l'Yerres, Brie Centrale, Yerres à l'Ancoeur et Pays de Seine). Elle a été créée en 2017.

Réunissant 39 557 habitants sur 366 km², le territoire de la Brie des Rivières et Châteaux s'ancre dans la ruralité, le bien-vivre et l'authenticité. Situé au carrefour de 5 grands pôles seine-et-marnais (Melun, Fontainebleau, Montereau, Brie-Comte-Robert et Nangis), il possède un fort potentiel de développement économique et touristique.

La Brie des Rivières et Châteaux, c'est un environnement privilégié avec un patrimoine paysager et bâti exceptionnel avec le château de Blandy-les-Tours, la collégiale de Champeaux, le chemin des Roses, les Bordes Challonges, le val d'Ancoeur, la vallée Javot...

C'est aussi une situation centrale en Seine-et-Marne, à moins d'1h de Paris via l'autoroute A5.

Dès 2017, les maires des 31 communes se sont accordées sur l'obligation d'assurer la continuité du service à la population, en particulier pour les structures petite enfance et jeunesse, les aides à domicile et le portage de repas, le transport ou encore le réseau de lecture.

La CCBRC a construit un projet éducatif en 2017 pour ses deux centres intercommunaux. Celui-ci est basé sur le projet social de la communauté de communes. Le projet éducatif s'oriente sur les axes suivants :

- Développer les actions liées à la citoyenneté
- Développer les activités culturelles

- Développer l'éducation à la santé et au bien-être dans toutes les actions éducatives

Le siège social de cette intercommunalité est situé au 1, rue des Petits Champs, au Chatelet-en-Brie.

► **Caractéristiques générales de la tranche d'âge**

La structure accueille les enfants à partir de 3 ans et jusqu'aux 12 ans révolus, néanmoins une période de transition est accordée sur juillet et août pour les enfants entrant à la maternelle en septembre sur la même année.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants voici différentes caractéristiques des enfants découpés en différentes tranches d'âge.

→ **3/5 ans** :

A cet âge, l'enfant joue à faire semblant pour mieux maîtriser les expériences qui le frustrant ou l'effraient. Il a une bonne estime de soi, une bonne image de lui-même et est fier de ses réussites. L'enfant se conforme plus souvent aux demandes de ses parents. A cet âge il se concentre et s'occupe seul pendant une vingtaine de minutes. Il persévère plus longtemps devant une tâche difficile.

Au niveau de sa socialisation. L'enfant joue à des jeux assortis de règles simples. Il démontre de l'attachement envers un camarade de jeux. L'enfant aime faire des jeux de rôles avec les autres. A cet âge il commence à comprendre la notion de partage.

Peu à peu, il commence à expliquer les règles d'un jeu ou d'une activité aux autres, à jouer de manière coopérative dans un groupe de 2 ou 3 enfants. Il s'excusera pour les blessures morales ou physiques fait à un camarade, comprendra ce qui est bien ou mal et sera attentif aux autres.

→ **6/7 ans** :

L'enfant de 6 à 7 ans grandit, il augmente la coordination de ses mouvements. Ses gestes sont de plus en plus précis. Il est moins maladroit. Il manipule les objets avec méthode. Il peut acquérir, par l'apprentissage, différents mouvements.

C'est l'âge de l'acquisition de l'écriture, son imaginaire se développe, ainsi que ses peurs.

Il questionne sur tous les sujets qu'il perçoit et imagine. Il est indécis et hésitant, il passe rapidement d'une activité à une autre. Il manque de concentration. Il passe du rire aux pleurs, de la colère à la gentillesse. Il se préoccupe des autres et s'insère volontiers dans un groupe.

→ **8/9 ans** :

Il acquiert complément la coordination des mouvements. Il a de bons automatismes et possède un bon équilibre.

L'augmentation de sa force lui permet d'avoir le goût pour les jeux actifs. A cet âge, il possède une débâche d'énergie inépuisable. C'est l'âge idéal pour appréhender les disciplines sportives. Il éprouve le désir de se confronter aux autres, souvent pour lui tout est synonyme de compétition.

L'enfant devient plus apte à discuter avec les autres, ce qui induit la construction d'une conscience morale. Il ne va pas forcément extérioriser ses pensées.

Il peut établir des relations. Il essaie de formuler et d'analyser. Il commence à revendiquer une certaine autonomie. Il donne un but à ses actions, il demande l'intervention de l'adulte. C'est l'âge de la socialisation, il perd de son naturel et de sa spontanéité.

Il a besoin d'interdiction, il connaît ses droits et les revendique. Il est en demande constante de connaissances. Il y a très peu de mélanges filles/ garçons. Il constitue avec les copains un groupe pour découvrir le monde.

→ **10/12 ans** :

Son image mentale est acquise mais sa créativité pour les activités est en baisse. A cet âge, il a besoin d'intégration, de confiance, il est sensible et fragile, il recherche des repères, il aime se trouver un idéal. Son attention soutenue lui permet de pouvoir, se concentrer longtemps sur un jeu.

Il a besoin d'appartenir à un groupe, il a le sens de la solidarité .il veut se mêler au monde des grands.

En groupe, il fait des serments et garde des secrets. Le(s) meilleur(s) ami(es) ont une grande place dans sa vie. Il se préoccupe de sa personne et de ses vêtements.

Il a une forte concentration débordée d'enthousiasme, mais peut avoir des conduites à risque. Il se « vaccine » de la peur en lisant ou regardant des dessins animés et des films et en jouant à des jeux sur le net ou en ligne. Le relationnel change avec les parents, car il rentre dans l'adolescence. Il a le cœur sur la main mais aidera seulement à son bon vouloir. Son sens moral le conduit à dénoncé toute tricherie et tout mensonge, mais s'il fait des bêtises, il ne veut pas qu'on le dise à ses parents. Il n'admet pas la critique.

► **Accueil d'un enfant atteint d'un trouble de la santé et/ou en situation de handicap**

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera établi en concertation par un professionnel de santé et la famille à partir des besoins de l'enfant.

Nous suivrons scrupuleusement ce PAI. Nous prendrons le temps de rencontrer chaque famille afin de discuter ensemble des besoins de l'enfant. Nous restons à leur disposition afin de mettre en œuvre des solutions adaptées.

La famille de l'enfant en situation de handicap sera reçue par l'équipe de direction afin de créer ensemble le projet d'accueil adapté afin que le jeune soit intégré au groupe le plus facilement possible. Un questionnaire élaboré par les équipes UFCV « inclusion » pourra être complété par la famille dans le but de mettre en lumière les besoins particuliers de l'enfant.

► **La place des familles**

Les temps informels et la disponibilité de l'équipe sur les temps d'accueil permettront aux parents qui le souhaitent d'échanger sur leur questionnement quant au déroulement de la journée de leur enfant, des projets mis en place et d'éventuelles résolutions de problèmes survenus.

D'autres temps seront organisés pendant l'année, afin de permettre une rétrospection sur la vie des enfants sur la structure, prétexte à se réunir autour de temps conviviaux propices aux échanges.

L'équipe de direction se tiendra présente et à l'écoute à tout moment pour tout temps de concertation avec les parents en émettant le souhait.

Afin de permettre un retour des animateurs sur le temps d'accueil du soir, il sera mis en place chaque soir lors de chaque accueil, un listing retraçant les informations à transmettre à chaque famille si besoin. De ce fait, les parents pourront venir récupérer leur enfant dans la cour ou dans leur salle de référence et auront les informations de la journée propres à leur(s) enfant(s) Cet accueil permettra à l'équipe d'animation d'échanger directement avec les parents tout en valorisant les différentes actions menées sur le centre.

Nous organiserons des temps où les parents seront invités sur l'année, afin de favoriser les échanges entre les parents, l'équipe d'animation et les différents acteurs de la structure (UFCV et représentants intercommunaux).

Les dates n'étant pas encore fixées, nous convierons les familles lors d'évènements festifs (Noël, fêtes de fin d'année...) sur la structure en lien avec les lignes pédagogiques élaborées.

Le mini site de l'accueil de loisirs sera également un moyen de communication avec les familles. Cet outil permettra aux familles de consulter les plannings, intervenants et sorties en amont, depuis chez soi, peu importe l'horaire. Il permettra également une rétrospection des animations et des activités proposées via des photos ou montages vidéo par exemple.

4. Les intentions éducatives

► Rappel des objectifs du projet éducatif

- ➔ L'accueil de loisirs périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre.
- ➔ L'accueil de loisirs périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants.

► Les objectifs pédagogiques

Cette année, notre projet sur l'année sera « LAISSER LE TEMPS AU TEMPS ». Chaque période de vacances aura son thème et nous marquerons des journées dans l'année par les différents évènements du calendrier.

Le mot « **TEMPS** » sera exploité au possible.

En lien avec le projet éducatif précédemment cité, voici les objectifs pédagogiques que nous allons aborder tout au long de l'année :

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens mis en place
Savoir vivre et vivre ensemble : « Le temps des copains »		
Développer la notion de solidarité	L'enfant s'intéresse à autrui, le soutient, l'encourage, partage ses connaissances, enrichit les autres et s'enrichit par la même occasion	► Aide au nettoyage et à l'entretien des locaux, activités culinaires en équipe, création de planning avec les enfants, entraide dans les activités, partage de connaissances entre les enfants par le biais de retour d'expériences de chacun, correspondance secrète, jeux de coopération...

		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Coin calme où l'enfant peut lire, dessiner, se retrouver, échanger... créé par les enfants et les adultes et où chacun peut inviter l'autre s'il sent que le besoin s'en fait sentir
Développer la notion de citoyenneté	<p>L'enfant est capable de participer aux décisions, d'avoir son avis, de comprendre l'environnement qui l'entoure et de le respecter.</p> <p>L'enfant écoute les autres et est écouté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Temps où les enfants peuvent s'exprimer ▶ Mise en place de forums ▶ Questionnaires de satisfaction ponctuels ▶ Création de grands jeux citoyens avec les enfants ▶ Création de jeux de société citoyens ▶ Jeux de piste du patrimoine, visites des monuments du patrimoine du territoire, histoires du territoire...
Développer la notion de respect	<p>L'enfant est capable de comprendre des règles et de les appliquer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Construction de règles de vie avec les enfants ▶ Activités manuelles à grande envergure, avec la coopération de chacun, respectant le travail de chacun afin que le rendu final reflète la participation de chaque enfant, dans le respect du travail de l'autre
Cultiver son devoir de mémoire : « Les temps anciens »		
Favoriser le lien intergénérationnel	<p>L'enfant est capable d'interagir avec les seniors</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Correspondance via des lettres manuscrites ▶ Rencontres entre enfants et seniors afin de partager des moments de convivialité (jeux, gouters, activités ludiques et pédagogiques). Invitations sur la structure à échanger sur le patrimoine du territoire...

Enrichir culturellement l'enfant,	L'enfant est capable d'assimiler des traditions, des savoirs...	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Histoire contée par les seniors, ▶ Mise en place d'activités ludique et pédagogique ▶ Activités artisanales (tricot, fabrication de jeux de récréation anciens...)
Autonomie : « Le temps pour soi »		
Développer la faculté pour l'enfant d'agir librement	L'enfant est capable de ranger et prendre soin de son environnement et de ses affaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place de forum durant lequel un temps d'échange sera mis en place afin d'écouter l'enfant sur ses volontés ▶ Mise en place d'espaces dédiés (espace sensoriel, espace sport, espace bricolage...) ou l'enfant pourra se rendre à sa volonté suivant son besoin et son émotion. L'enfant sera responsable du rangement de l'espace qu'il décide d'utiliser.
Développer l'indépendance	L'enfant est acteur de sa journée	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposition de thèmes d'activités sur une semaine ou une période et où l'enfant à le choix du planning ▶ L'enfant peut ne pas vouloir participer à une activité et peut choisir un espace dédié à tout moment. Il transmet l'information à l'équipe et est libre de rejoindre l'endroit de son choix sur l'accueil

5. Les moyens humains

Fonctions, rôles et missions de chacun :

Au sein de la structure, nous nous appliquerons à respecter les taux d'encadrement définis par la SDJES, soit 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les plus de 6 ans.

► Le directeur

Il est titulaire du BPJEPS LTP. Son rôle et ses fonctions au sein de la structure seront :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et des animateurs.
- Assurer l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet pédagogique.
- Gérer l'équipe pédagogique de la structure et l'animer.
- Assurer le respect des dispositions légales liées aux accueils collectifs de mineurs
- Assurer le suivi des informations aux familles
- Avoir un rôle et le suivi nécessaire à la formation des animateurs
- Coordonner et animer l'ensemble du personnel
- Gérer les relations avec les différents partenaires

► Le directeur adjoint

Il est stagiaire BPJEPS LTP.

Son rôle et ses fonctions sont de :

- Soutenir le directeur dans ses responsabilités administratives.
- Assurer l'application sur le terrain du projet pédagogique.
- Être en charge du développement des projets d'animations de la structure ainsi que du suivi du partenaire
- Assurer l'entente et l'harmonie de tous les acteurs de la structure, dans le respect et l'écoute.
- Prendre le relais sur les tâches de direction en cas d'absence du directeur.
- Avoir un rôle formateur auprès de l'équipe pédagogique

► Les animateurs CDD ou CEE

La priorité est donnée au recrutement d'une équipe d'animateurs formés, titulaires ou stagiaires BAFA, diplômés de la petite enfance, BPJEPS ou équivalent.

L'équipe d'animation est composée de référents (Contrats CDD ou CDI) et de vacataires (Contrats CEE), répartis sur chaque groupe.

Les référents ont un rôle de responsable sur leur groupe.

L'équipe est formée à l'encadrement des enfants et a pour missions de :

- Gérer une activité dans sa globalité (préparation, réalisation, rangement mise en valeur)
- Être garant du projet pédagogique établi par l'ensemble de l'équipe
- Faire respecter les règles de vie commune
- Être force de proposition
- Être garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Accepter les règles non-négociables (horaires, téléphone portable) afin de rester vigilant tout au long de la journée (accueil, activités, sorties, car ...) et afin d'assurer la sécurité des enfants
- Avoir une attitude positive (langage, tenue correcte et adaptée aux circonstances, motivé, enthousiaste etc....)
- Respecter les lieux et le matériel mis à disposition
- Être polyvalent à chaque tranche d'âge

6. La vie quotidienne

► Organisation de la vie quotidienne (hors temps d'activités)

Temps de la vie quotidienne	La place de l'enfant	La place de l'animateur
« Bonjour et bienvenue ! » 7h-9h	<p>Accueil échelonné</p> <p>Si l'enfant arrive à l'ouverture de l'accueil, il peut prendre ou terminer son petit déjeuner rapporté de la maison.</p> <p>L'enfant peut choisir de se réveiller tranquillement en dessinant, jouant à des jeux de société.... ou choisir de « ne rien faire »</p>	<p>L'animateur fait le lien entre la maison et l'accueil de loisirs en échangeant avec les parents.</p> <p>L'animateur met en place différents pôles d'activités calmes pour favoriser l'éveil en douceur des enfants</p> <p>L'animateur est vigilant quant aux besoins, attentes et aux envies de chaque enfant dans la mesure du possible.</p>

		<p>L'animateur conclue ce temps d'accueil par l'installation éventuelle de la collation et la retransmission des effectifs de la journée ainsi que les informations reçues au directeur notamment pour la préparation du déjeuner.</p> <p>Le forum est mis en place</p>
Temps de la vie quotidienne	La place de l'enfant	La place de l'animateur
<p>« C'est la fin de la matinée les enfants ! » Maternelles : 11h-11h30 Elémentaires : 12h-12h30</p>	<p>L'enfant participe au rangement de l'activité.</p> <p>L'enfant passe ensuite aux toilettes, met son manteau et se range avec un camarade pour se diriger vers la restauration scolaire</p>	<p>L'animateur fait participer l'enfant au rangement.</p> <p>L'animateur veille aux règles d'hygiène à prendre avant le déjeuner</p> <p>L'animateur vérifie que tous les enfants sont présents dans le rang puis invite le groupe vers le restaurant scolaire</p>
<p>« A table ! » Maternelles : 11h30-12h30 Elémentaires : 12h-13h30</p>	<p>L'enfant maternel s'installe à sa table déjà dressée</p> <p>L'enfant élémentaire récupère son plateau et les accessoires nécessaires au repas</p> <p>L'enfant maternel peut refuser ce qui est au menu, il est toutefois invité à</p>	<p>L'animateur veille que chaque enfant déjeune à sa faim.</p> <p>L'animateur s'invite à la table d'un groupe d'enfants ou peut se retrouver avec l'équipe pour finaliser une animation ou échanger sur la matinée passée</p>

	<p>gouter ce qui lui ai servi à l'assiette</p> <p>L'enfant élémentaire se sert au self l'entrée, le plat principal ainsi que le laitage et le dessert avec l'aide du personnel de la restauration scolaire si besoin</p> <p>L'enfant participe au rangement</p>	<p>L'animateur déjeune pendant ce temps mais s'assure que tout se déroule correctement.</p> <p>L'animateur invite les enfants à goûter le plat proposé mais ne force pas</p> <p>L'animateur invite l'enfant à participer au rangement du déjeuner et veille au zéro gâchis</p>
<p>« On disait qu'on faisait un temps libre ? » 13h-14h30</p>	<p>L'enfant peut effectuer une activité calme dans les salles ou à l'extérieur</p> <p>L'enfant peut aller se reposer au dortoir (les maternelles de petite section sont invitées à s'endormir)</p>	<p>L'animateur met à disposition de l'enfant le matériel dont il a besoin pour son moment si celui-ci n'est pas déjà installé sur un pôle permanent</p> <p>L'animateur accompagne l'enfant vers le choix de son activité calme</p> <p>L'animateur peut prendre son temps de pause</p>
	<p>L'enfant se lave les mains.</p> <p>L'enfant s'assoie à table si le goûter est en salle ou</p>	<p>L'animateur veille aux règles d'hygiène avant le goûter.</p>

<p>« Un petit gouter ? » 16h-16h30</p>	<p>avec le groupe pour une collation en extérieur.</p> <p>L'enfant peut être invité à préparer et distribuer le gouter pour les autres enfants.</p> <p>L'enfant participe au rangement du gouter</p>	<p>L'animateur prépare le gouter prévu par le directeur avec l'aide d'un groupe d'enfants volontaires</p> <p>L'animateur peut prendre son temps de pause</p>
<p>« Bonne soirée, à demain ! » 17h-19h</p>	<p>L'enfant est invité à participer à des activités d'intérieur (activités manuelles, jeux d'intérieur, jeux de société, coloriages, lecture, jeux de construction ...) ou d'extérieur (initiations sportives, jeux de plein air).</p> <p>L'enfant peut également choisir de vivre ce temps librement tout en respectant les règles mises en place</p> <p>L'enfant peut éventuellement ramener son activité du jour à son domicile</p>	<p>L'animateur est source de proposition, installant ou réinstallant les pôles permanents.</p> <p>L'animateur est à l'écoute des envies d'activité, de jeu, ...des enfants.</p> <p>L'animateur accompagne l'enfant jusqu'au portail à l'arrivée de son/ses parent(s) ou de la personne désignée</p> <p>L'animateur transmet les informations avec bienveillance de la journée lors du départ de l'enfant.</p> <p>L'animateur ayant ouvert la structure le matin transmet les informations à communiquer aux familles avant de partir</p> <p>L'animateur ferme la structure</p>

Aménagement

Et si l'enfant prenait soin de lui pendant ses vacances ou sur les mercredis ! Sur l'accueil de loisirs de Coubert, il sera auteur de sa journée, il pourra jouer, se ressourcer, bricoler, faire le clown et rencontrer des amis !

Chaque instant sera pensé pour que l'enfant évolue à son rythme selon ses besoins et ses envies.

L'adulte sera là pour accompagner l'enfant dans ses choix, ses idées, ses besoins. Pour l'UFCV, quand l'enfant est en vacances, il doit pouvoir vivre à son rythme... choisir ce qu'il veut faire... quand il veut et avec qui il veut... il a aussi le droit de ne rien faire...

Selon son rythme, ses besoins et ses envies, il pourra se rendre à tout moment de la journée dans les espaces permanents et y rester le temps qu'il souhaite. Il y trouvera tout le matériel nécessaire et les compétences parmi les animateurs.

L'accueil de loisirs intercommunal de Coubert bénéficie de salles pouvant trouver chacune une spécificité et un intérêt particulier.

L'UFCV souhaite réfléchir à l'aménagement de chacune d'elles afin de leur donner une thématique :

► La salle sensorielle

L'enfant pourra s'y rendre quand il en exprimera le besoin. Cette salle sera utilisée afin que l'enfant puisse se retrouver. Il pourra écouter les musiques relaxantes proposées. Il pourra observer, sentir, toucher, manipuler les objets. Il pourra rêver, se détendre, se ressourcer.



► La salle silencieuse

L'enfant pourra s'y rendre quand il voudra, seul ou avec ses amis et disposera d'une bibliothèque, d'une salle de jeux et de construction.

► La salle bricolage/créations manuelles

Aidé d'un animateur, l'enfant pourra concevoir un objet, un jouet, depuis le plan jusqu'à la peinture en passant par les différents ateliers nécessaires à la réalisation de celui-ci : bricolage, poterie, cuir, peinture sur soie, travail du bois... Il aura aussi la possibilité de réaliser avec ses copains des œuvres collectives et géantes.

► La salle de cirque et expression

L'enfant pourra s'éveiller ou s'initier aux arts du cirque (jonglerie, acrobatie, fil de funambule, boule, monocycle), mais aussi préparer des spectacles. Dans ce lieu, on trouve également des déguisements, du maquillage...

► A l'extérieur

L'enfant pourra jouer au foot, ou organiser une thèque ou une gamelle... A lui de suivre ses envies !

► Les projets

En plus des espaces permanents, l'enfant, seul ou avec d'autres, pourra mener à bien son projet d'activité : pêche, vélo, spectacles...

► Les règles de vie

Les enfants établissent les règles de vie. Elles sont affichées à un endroit visible de tous sous forme de photos notamment pour les plus jeunes.

Certaines règles ne sont pas négociables :

- Le langage : ne pas être insultant ou grossier
- Le respect des autres (pas d'insultes et de coups)
- Le rangement et le respect du matériel et des locaux

► Les sanctions

Nous pensons d'abord qu'un enfant a le droit à l'erreur, à un joker. Toutefois lorsqu'une règle est transgressée, l'adulte doit la rappeler. Si l'erreur commise a porté préjudice à une tierce personne, l'adulte en charge demande à l'enfant de s'excuser pour la blessure physique ou morale. Vient ensuite un temps d'échange avec l'enfant fautif car nous pensons que la sanction est un temps d'éducation, amenant ensuite à un nouveau commencement.

La sanction sera donc parlée et expliquée. Il faudra qu'elle soit comprise par l'enfant sanctionné même s'il n'est pas d'accord avec. Elle doit donc présenter un contenu et une forme en lien explicite avec la règle transgressée mais également les apprentissages.

7. Organisation des activités

Bien que chaque moment de la journée soit établi dans une perspective éducative et pédagogique, les temps d'animation sont pour nous l'étape la plus propice à la mise en place de nos moyens pour l'attente de nos objectifs.

Les animateurs feront en sorte d'alterner activités physiques, culturelles, manuelles, intérieures, extérieures, libres en prenant en compte l'âge de l'enfant, ses capacités, ses besoins, ses attentes et ses rythmes.

Les activités évolueront selon la fatigue et les envies des enfants. Un projet à long terme pourra voir son échéance prolongée s'il n'est pas abouti « à temps ».

Les animateurs proposeront leurs activités selon leurs projets d'animation et/ou avec l'expertise des enfants à élaborer leur planning et leur journée via uniquement

une thématique. Toutefois, les enfants auront la possibilité également de présenter une activité préparée en amont ou improvisée pendant un temps de vie quotidienne par exemple.

Pour ce qui est des animations proposées par l'équipe d'animation, le forum après le temps d'accueil du matin sera un moment propice à la présentation des activités de chaque animateur. Une sensibilisation pour un grand jeu par exemple pourra se faire, en costume, à la restauration scolaire pourquoi pas.

Pour préparer et mener une activité, nous exploitons un ou plusieurs des 4 axes suivants :

- **Laisser jouer** (l'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur.
C'est l'instant des jeux spontanés).
- **Donner à jouer** (l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité).
- **Jouer avec** (l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles).
- **Faire jouer** (l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite).

Cycle 1	Septembre - Octobre + vacances automne	Du lundi 04 septembre au vendredi 3 novembre 2023	Prévention et sécurité
Cycle 2	Novembre - Décembre + vacances Noël	Du lundi 06 novembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024	La féerie de Noël dans le monde
Cycle 3	Janvier - Février + vacances hiver	Du lundi 8 janvier au vendredi 23 février 2024	Tous schuss sur les pistes
Cycle 4	Mars - Avril + vacances printemps	Du lundi 26 février au vendredi 19 avril 2023	Les hirondelles sportives
Cycle 5	Mai-Juin-Juillet	Du lundi 22 avril au vendredi 5 juillet 2023	Coubert de jeux 2024
Cycle 6	Vacances été	Du lundi 08 juillet au vendredi 30 août 2024	Un été olympique

8. Sécurité

L'animateur est responsable de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant. La sécurité doit être une priorité.

La sécurité physique :

- ➔ Aucun enfant ne devra être livré à lui-même. Il sera toujours sous la surveillance d'un animateur.
- ➔ L'équipe pédagogique connaît les spécificités des enfants, notamment les PAI
- ➔ En cas d'incendie, l'évacuation et la mise en sécurité des enfants seront assurées.
- ➔ Aucun objet pouvant être nocif à la santé de l'enfant ne sera mis à disposition
- ➔ Nous protégerons au mieux les enfants des intempéries
- ➔ Indication des règles de vie au travers d'activités

La sécurité morale :

- ➔ L'animateur respectera la laïcité
- ➔ L'animateur n'influencera pas les idées politiques et religieuses des enfants
- ➔ L'animateur veillera au respect de tous

La sécurité affective :

- ➔ L'animateur respectera et fera respecter au groupe le rythme de chaque enfant
- ➔ L'animateur se montrera à l'écoute de chaque enfant sans faire de favoritisme
- ➔ L'animateur se montrera attentif aux enfants exclus

Définition de la violence verbale : Usage excessif de la langue pour porter atteinte à la dignité et à la sécurité d'une personne par des insultes ou des humiliations, soudaines ou répétées.

Définition de la violence non verbale : La communication non verbale fait référence à l'étude du langage corporel. Ainsi, la violence non verbale se traduit par les coups, des gestes inappropriés.

Définition de la violence douce : N'as pas l'objectif de blesser, mais a un impact pouvant entraîner des traumatismes.

La violence est interdite, qu'elle soit verbale, douce ou non verbale. Toute forme de violence sera sanctionnée.

Rappel de la loi :

Extrait de la loi du 05 mars 2007 sur les violences infantiles « Le traitement de la maltraitance relève désormais de la prise en charge de l'enfance en danger » qui concerne aussi bien les enfants maltraités que les « enfants en risque », c'est-à-dire les mineurs exposés à des risques physiques et psychiques sans que la responsabilité de quiconque ne soit engagée »

Suivi sanitaire

L'assistant sanitaire sera un animateur permanent référent ou le directeur adjoint. Il assurera le suivi sanitaire des enfants. Il connaît donc leurs particularités (allergies, Projet d'Accueil Individuel, régime spécifique...).

Les fonctions de l'assistant sanitaire l'amèneront à travailler avec différents acteurs, tels que les professionnels de santé, les parents...

L'assistant sanitaire se devra de tenir à jour le cahier d'infirmier. Chaque accident notable sera noté. Le cahier d'infirmier sera déposé à l'accueil chaque soir afin que l'animateur ou l'équipe de direction en charge de recevoir les familles puissent notifier à celles-ci d'éventuels incidents au cours de la journée.

Les déplacements

Lors d'un déplacement à pied avec des mineurs, le taux d'effectif ne devra en aucun cas être inférieur à 2 animateurs (1 devant et 1 derrière) et cela, même à faible effectif.

Toute sortie doit au préalable faire l'objet d'un repérage d'itinéraire qui sera ensuite transmis au directeur.

Lors des passages piétons, deux adultes se placent sur la route en regardant les enfants. Ils se placent de façon visible pour tout usager de la route.

Nous utilisons tous types de déplacements (sauf peut-être l'avion) pour les sorties.

Par exemple, pour aller à la piscine dans la ville voisine, le trajet se fait en bus puis à pied, les rues que nous traversons étant adaptées aux groupes. Pour aller évoluer au parc de la commune, les trajets sont aussi effectués à pied voire à vélo quand l'activité est définie en amont et que chaque enfant a ramené tout le matériel indispensable à la pratique du cyclisme (vélo en bon état, casque, protections éventuelles...)

Les autres sorties sont effectuées en bus principalement, sur les parcs d'aventure, cinéma, ferme pédagogique....

Sécurité alimentaire

Un cahier de suivi des denrées sera mis en place. Un animateur référent est chargé de la tenue du cahier. On y retrouvera les dates auxquelles les denrées achetées par le directeur ont été distribuées et les dates de péremption.

Nous garderons au réfrigérateur un plat témoin de chaque plat, pâtisserie préparée par les enfants.

9. Les modalités de participations des mineurs

Nous souhaitons que les enfants soient acteur de leur journée. Ils pourront, s'ils le souhaitent, organiser leur planning.

Cela peut se faire sur du court terme et de façon ponctuelle ou alors sur du long terme. Dans ce dernier cas, un animateur les accompagnera afin de les aider à monter le projet, créer l'activité, manipuler des objets etc...

10. Evaluation

Evaluation des objectifs généraux

« Le temps des copains »

- L'enfant s'intéresse à autrui et à ce qui lui arrive, le soutient, l'encourage
- L'enfant est capable de participer aux décisions relatives à l'accueil de loisirs
- L'enfant est capable de comprendre des règles et de les appliquer

« Les temps anciens »

- L'enfant est capable d'interagir avec des seniors
- L'enfant est capable d'assimiler des traditions, des savoirs...

« Le temps pour soi »

- L'enfant est capable de ranger et prendre soin de ces affaires
- L'enfant est acteur de sa journée

Outils pour évaluer la satisfaction des enfants et des parents

► Par rapport à nos objectifs

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décisions sont prises par les enfants.
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme.
- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.

- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

► **Par rapport à l'accueil en général**

- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.
- Les bénévoles désirent s'impliquer dans le projet.
- Les associations du village désirent s'investir dans le projet

► **Outils pour l'évaluation**

- Réunion d'équipe
- Réunion « commission de pilotage » UFCV/mairie au moins deux à l'année
- Réunion avec certains partenaires (associations)
- Forum quotidien
- Boîte aux lettres suggestions, envies, à revoir...

L'UFCV mettra en place, via Sphinx, un questionnaire de satisfaction nominatif annuel à destination des parents et des enfants.

